



Mâcon, le 10 juillet 2020

## INFORMATION

### Plan national canicule

Comme chaque année, le plan national canicule, avec son premier niveau de « veille saisonnière », a été activé depuis le 1<sup>er</sup> juin. Il prendra fin le 15 septembre 2020.

Les vagues de chaleur représentent un risque en matière de santé publique. Certaines personnes, notamment âgées et vulnérables, doivent ainsi être particulièrement protégées. Celles-ci doivent être recensées, au même titre que pour les épisodes de grand froid, sur les registres communaux des personnes vulnérables.

Chaque citoyen étant un acteur de la sécurité civile, c'est par une vigilance et une réactivité de tous que des vies peuvent être préservées. Vous pourrez veiller à relayer auprès des habitants de votre commune les conduites à tenir en cas d'épisodes de fortes chaleurs par des vecteurs appropriés (panneau d'affichage, bulletin municipal).

Vous trouverez les éléments pouvant être utilement mobilisés pour une communication préventive des personnes sur le lien suivant :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/outils/#tabs>

La période de crise sanitaire actuelle, qui impacte déjà fortement les plus vulnérables, demande une attention d'autant plus accrue en cas de vagues de forte chaleur. Il n'existe pas d'incompatibilité entre les mesures barrières recommandées pour la maîtrise de la diffusion du virus et les actions recommandées en cas de fortes chaleurs.

Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, sait pouvoir compter notamment sur la vigilance des maires de Saône-et-Loire, ainsi que sur les équipes des établissements d'hébergement de personnes âgées, pour aider nos concitoyens les plus vulnérables en cas de fortes chaleurs.